

Contrat qualité hôpitaux et cliniques

- Respect des prescriptions légales (art. 58a LAMal)
- Développement de la qualité obligatoire, homogène et transparent dans les hôpitaux et les cliniques
- Amélioration continue de la qualité du traitement et de la sécurité des patients

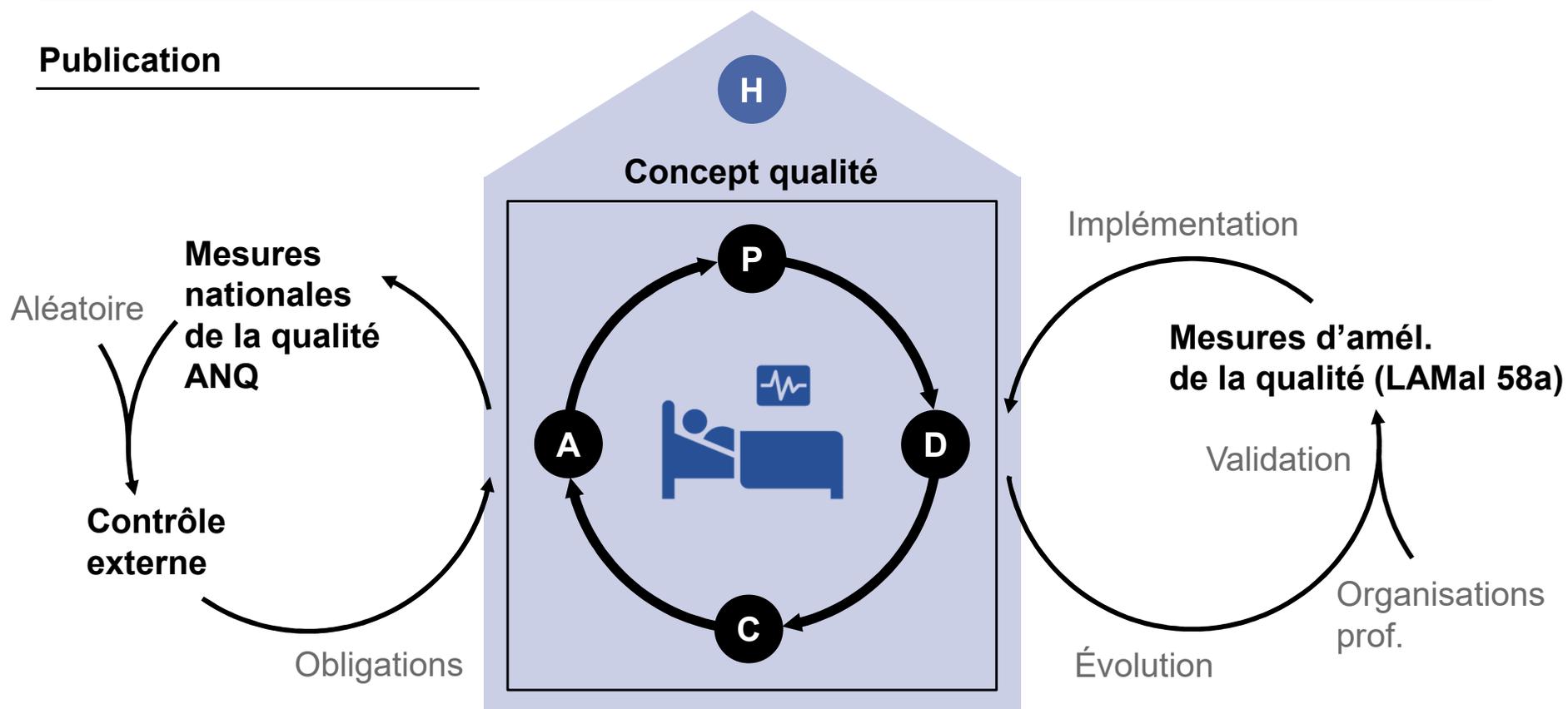
État actuel

- **Contrat adressé au Conseil fédéral**
- **Entrée en vigueur: avec l'approbation du Conseil fédéral**
- **Phase d'introduction de deux ans**
 - Pas de sanctions
 - Pas de publication (év. ensuite)
- **Les travaux d'implémentation sont déjà en cours**
 - Sélection initiale des mesures d'amélioration de la qualité
 - Procédure de reconnaissance professionnelle des mesures d'amélioration de la qualité
 - Toutes les indications suivantes sous réserve de l'approbation du Conseil fédéral (sans horizon temporel)

Contrat qualité hôpitaux et cliniques

Domaines thématiques

Publication



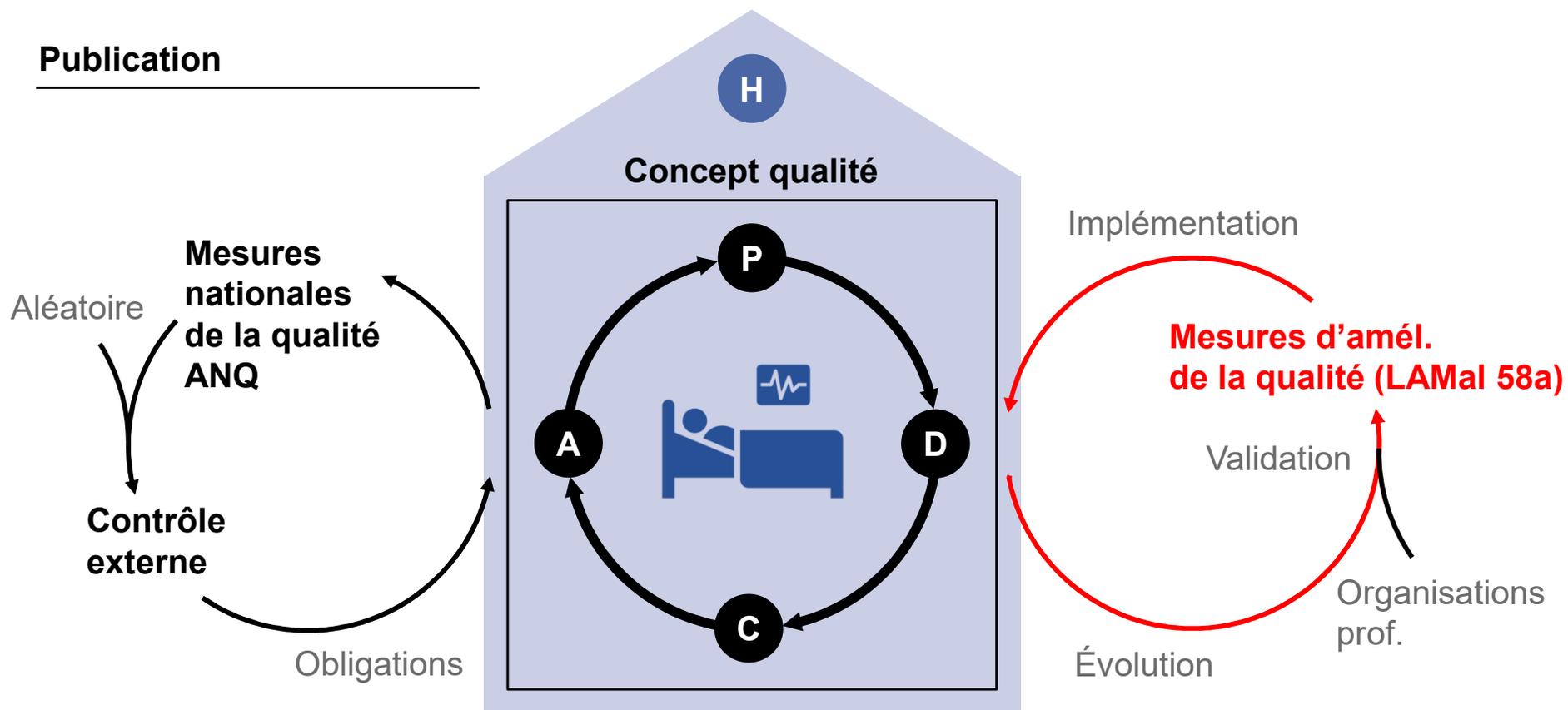
Link: [ANQ Plan-de-mesure.pdf](#)

Link: [Mesures d'amélioration](#)

Contrat qualité hôpitaux et cliniques

Domaines thématiques

Publication



Mesures d'amélioration de la qualité

- Mesures systématiques d'amélioration de la qualité des traitements et de la sécurité des patients (structures et processus)
- Développées par les hôpitaux et autres organisations prof.
- Validées au niveau national selon des critères uniformes
 - Validation technique par la commission technique Qualité de H+
 - Validation conventionnelle par les partenaires
 - Validation possible des mesures existantes
- Intégration individuelle à l'hôpital (min. 1/dom. thématique)
- Liberté de choix au sein des dom. thématiques

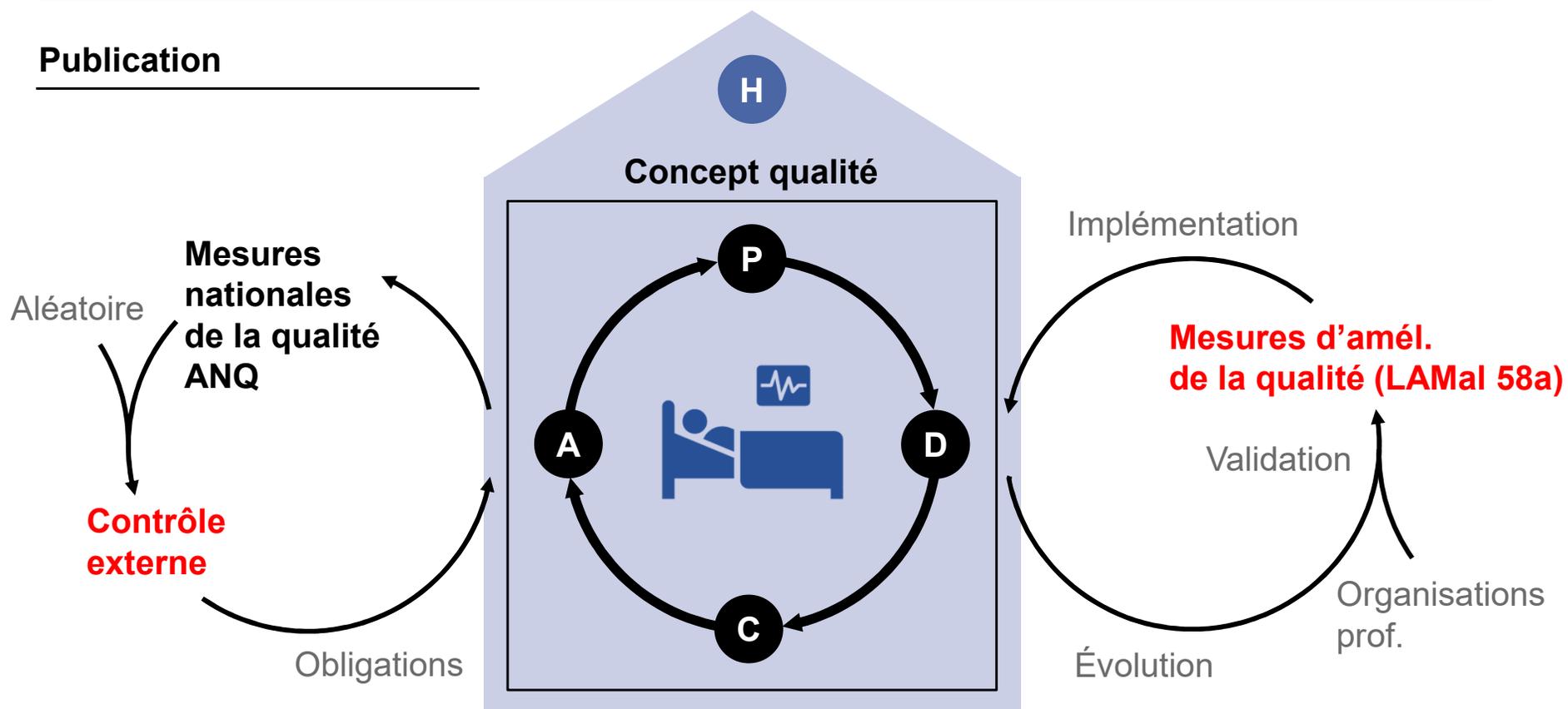
Mesures d'amélioration de la qualité

- H+ salue la demande de reconnaissance des exigences structurelles minimales de la stratégie NOSO
- La liberté de choix empêche d'imposer une mesure spécifique d'amélioration de la qualité par le biais du contrat qualité actuel.
- Les exigences du contrat qualité relatives au choix des mesures d'amélioration de la qualité peuvent évoluer au fil du temps, par exemple en fonction des prescriptions cantonales (adaptation du contrat)

Concept de développement de la qualité

Domaines thématiques

Publication



Contrôle externe

- **Contrôle externe selon des critères uniformes**
 - Implémentation des concepts qualité
 - Intégration des mesures d'amél. de la qual. dans les concepts qualité
- **Évaluation en deux dimensions**
 - Avancement du développement de la qualité (PDCA)
 - Pénétration dans l'institution (domaines organisationnels, groupes professionnels etc.)
- **Possibilité d'imposer des obligations appropriées**
- **Échantillon fondé sur les mesures de la qual. ou sélec. aléat.**
- **Libre choix d'un organe de contrôle conforme aux exigences**
- **Validation des contrôles existants**

Contrôle externe

- La vérification met l'accent sur la gestion générale de la qualité dans le domaine thématique (PDCA) et non sur les mesures d'amélioration spécifiques de la qualité
- L'examen porte seulement sur la question de savoir si les mesures d'amélioration spécifiques de la qualité sont correctement intégrées au cycle PDCA de niveau supérieur
- Les critères de vérification de cette intégration sont demandés ou fixés dans le cadre de la reconnaissance de la mesure d'amélioration de la qualité